

ANNEXE V : CALENDRIER MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE 2014
--

Saisie vœux	→	17 mars midi au 31 mars minuit
Dépôt dossiers handicap	→	31 mars
Dépôt dossiers SPEA	→	3 avril
Envoi AR dans les établissements	→	2 avril (le 4 avril pour les préférences des TZR)
Retour AR au Rectorat	→	au plus tard le 11 avril
Groupes de travail bonification	→	5 mai pour les COP – CPE – EPS – PLP – agrégés-certifiés
Calcul barèmes par DPE	→	jusqu'au 6 mai 12 H
Affichage barèmes	→	du 6 au 22 mai
Groupes de travail SPEA	→	15 ou 16 mai pour les COP - CPE - EPS - PLP et certifiés-agrégés
Contestation barèmes	→	du 6 au 18 mai minuit pour l'EPS et certifiés-agrégés du 6 au 19 mai minuit pour les PLP - COP - CPE
Groupes de travail barèmes	→	19 mai, 20 et 21 mai pour les certifiés-agrégés 19 mai pour l'EPS 20 mai pour les PLP - COP et CPE
Demandes de mutation tardive, à modifier ou à annuler au titre de l'article 3 de l'arrêté ministériel du 28 octobre 2013 (cf. BO du 7 novembre 2013)	→	20 mai
Verrouillage des barèmes	→	22 mai 16 H
FPMA – CAPA mouvement	→	19 juin pour les CPE 20 juin pour les COP 23, 25 et 26 juin pour les certifiés-agrégés 24 juin pour les PLP et EPS

**ANNEXE V (suite) : CALENDRIER PEGC
MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE 2014**

Envoi des dossiers dans les établissements	➔	14 mars
Résultats du mouvement Inter:	➔	mi-mars
Formulation des vœux sur dossier :	➔	du 17 mars au 21 mars
Dépôt des dossiers médicaux auprès du Médecin conseiller du Recteur :	➔	21 mars
Dépôt des dossiers de mutation auprès du Chef d'établissement	➔	24 mars
Retour des dossiers au rectorat :	➔	26 mars
Groupe de travail/ vœux et barèmes :	➔	14 avril
CAPA mouvement intra :	➔	6 mai